



Cession parts SAS, prix vil

Par **pyromane**, le **30/09/2016** à **12:25**

Je vous écris pour vous demander votre avis concernant une cession de parts dans une SAS. Voici les faits : Mon ami dentiste était auparavant en couple (concubinage) avec le manager d'un salon de coiffure d'une municipalité prestigieuse. Puis il a beaucoup aidé ce dernier suite à son licenciement à monter sa propre affaire. S'en est suivie la création en janvier 2014 d'un salon de coiffure d'exception dans la même ville sous la forme d'une SAS où mon ami détenait 30% des parts (valeur nominale de 30 000€). Je précise que l'ex petit ami de mon ami est d'origine Turque et bien incapable de rédiger un courrier en Français, il est aisément démontrable que la plus grande partie du travail a été réalisée par mon ami dans la création de cette société.

9 mois après la création, mon ami qui traversait une dépression profonde a décidé de se séparer de son compagnon, et a cédé ses parts de l'affaire déjà florissante pour leur valeur nominale à un proche de son ex-compagnon. Dépression qui se termine à grand peine seulement aujourd'hui... La société réalisait en 2015 un chiffre d'affaire de 502 700 €, avec un bénéfice déclaré de 128 700€. Je constate donc que mon ami a vendu ses parts de 30% pour une somme qui représente moins du quart du bénéfice d'une année... Considérant que cette société n'existerait tout simplement pas sans lui et la quantité effarante d'efforts qu'il y a investis, cette rétribution me semble un prix vil, aussi je vous contacte pour savoir si vous connaîtriez une solution pour mon ami ? Merci infiniment pour votre temps !

Par **pyromane**, le **30/09/2016** à **12:27**

Je précise que l'avocate qui s'est chargée de la cession était une amie proche de l'ex-compagnon de mon ami, cela est peut être important dans la mesure où elle a manqué à son devoir de conseil ?